Boites d'alarmes d'incendie.

—

3 Douane et N. Front.
5 Canal et Decatur.
6 Douane et Royale.
7 Bienville et Decatur.
8 St-Louis et Royale.
12 Conti et Chartres.
13 Toulouse et Decatur.
14 Station de police du 3me précinct, 715 Chartres.
15 St-Philippe et Decatur.
16 Decatur et Hôpital.
17 Dumaine et Bourbon.
18 Dauphine et Hôpital.
19 Royale et Ursulines.
21 212 Dauphine, Pompe No 7.
23 St-Louis et N. Remparts.
24 Canal et N. Remparts.
25 Canal et Tchoupitoulas.
26 Canal et Camp.
27 Natchez et Tchoupitoulas.
28 Poydras et Sud Peters.
31 Poydras et Magasins.
32 Gravier et Magasins.
34 Poydras et Camp.
35 Perdido, près St-Charles; Pompe No 13.

36 Gravier et St-Charles.
37 Commun et Carondelet.
38 Canal et Baronne.
41 Union et Dryades.
42 Poydras et Remparts.
43 Girod et Remparts.
45 Magasins et Girod; Pompe No 5.
46 Lafayette et Delta.
47 Julia et Water.
48 Julia, entre Commerce et Tchoupitoulas.
52 St-Joseph et Sud Peters.
53 St-Joseph et Camp.
54 Julia et St-Charles.
56 Magasins, près Poeyfarré, Pompe No 6.
56 Calliope et S. Peters.
57 Calliope et Annonciation.
58 Erato et Constance.
61 Calliope et Camp.
62 Calliope et Carondelet.
63 St-Charles et Erato.
64 Ave. Howard et S. Remparts.
65 Calliope et Freret.
67 Julia et Liberté.
68 Lafayette et Sud Robertson. Workhouse.
71 Ave. Tulane et S. Basin, Station de Police du 1er Precinct.
72 Ave. Tulane, près S. Liberté.
73 Ave. Tulane et S. Claiborne.
74 Poydras et S. Claiborne
75 Poydras, près Freret.
76 Lafayette et Miro
78 Palmyre et S. Roman.
81 Avenue Tulane et Dupré.
82 S. Broad et Palmyre.
83 Avenue Tulane et S. Tonti.
84 Erato et Magnolia.
85 Magnolia, entre Clio et Calliope.
86 Erato et et Franklin.
87 Terpsichore et Franklin.
91 Melpomène et Dryades, Pompe No 20.

92 Tête de la rue Thalie.
93 Hunter et Tchoupitoulas, Pompe No 1.
94 Henderson et Front.
95 Tchoupitoulas, près Orange, Pompe No 12.
96 Race et Annonciation.
97 Race et Magasins.
98 Terpsichore et Chippewa, 6me Station de Police.
121 Religieuse et Market.
123 Melpomène et Camp
124 St James et S. Peters.
125 Felicité et Chippewa.
126 Felicité, près Orange.
127 St Marie et Tchoupitoulas
129 St André et Fulton.
131 Terpsichore et Carondelet.
132 St André et Magasins.
134 St Charles Avenue et Felicité.
135 St André et Dryades.
136 St André et Magnolia; Pompe No 21.
137 Jackson et Rousseau; H. et L. Co. No 1.
138 Jackson et Laurel; Pompe No 8.
142 Jackson et Coliseé.
143 Annonciation et Soraparu.
145 Tchoupitoulas et Soraparu.
146 Jackson et Carondelet.
147 Jackson et Liberté.
148 Premiere et Constance.
152 Premiere, près St-Charles, Pompe Chimique No 2.
153 Première et Howard.
154 Dryades et Deuxième.
156 Deuxieme et Chestnut.
157 Troisième et Tchoupitoulas.
158 Quatrieme et Laurel.

162 Quatrième et Prytanée.
163 Quatrième et Dryades.
164 Avenue Washington et Chippewa.
165 Washington et Camp, Pompe No 23.
167 Washington et Magnolia.
168 Sixième et S. Remparts.
171 Pleasant et Annonciation.
172 Septième et Fulton.
173 Neuvième et Magasins.
174 Harmonie et Tchoupitoulas.
175 Huitième et Chestnut.
176 Harmonie et Prytanée.
182 Harmonie et Carondelet.
183 Basin, près Conti, H & L No 4.
183 Canal et Marais.
184 1304 St Pierre, Station de Police du 4me précinct.
195 Toulouse et Liberté.
2[illegible] Douane et N. Robertson.
2[illegible] St Louis et N. Villeré.
2[illegible] St Louis et N. Claiborne
2[illegible] St Louis et N. Prieur,
2[illegible] Bienville et N. Derbigny.
2[illegible] Bienville et N. Johnson.
2[illegible] Canal et N. Rocheblave.
2[illegible] Canal et N. Dupré
2[illegible] Canal et N. Broad.
2[illegible] Canal et N. Gênois.
2[illegible] Canal et N. Alexandre
2[illegible] Bienville et avenue N. Hagan
2[illegible] Douane et avenue Carrollton
2[illegible] Alexandre et Chemin N. Metairie.

2[illegible] Esplanade et N. Remparts.
[illegible]
2[illegible] St Pierre et N. Claiborne; Pompe No 21.
2[illegible] [illegible] et St. Claude; Pompe No 10
2[illegible] Ursulines et Liberté.
2[illegible] Esplanade et Liberté
2[illegible] Chemin du Bayou et N. Claiborne.
2[illegible] Ursuline et N. Prieur.
2[illegible] Ursulines et N. Broad.
2[illegible] Chemin du Bayou et Galvez; Pompe No. 3.
2[illegible] Ste-Anne et N. Miro.
2[illegible] Esplanade et N. White.
2[illegible] Esplanade et N. Dupré
2[illegible] Esplanade et Pont du Bayou; Station de Chars.
2[illegible] Esplanade et avenue Hagan.
2[illegible] Esplanade et Bourbon.
2[illegible] [illegible] et Royale.
2[illegible] Bourbon et N. Remparts.
2[illegible] Champs-Elysées pres Dauphine; Station de Police du 5me précinct.
293 Touro et N. Villeré.

312 Annette et Marais.
3[illegible] Lapeyrouse et Claiborne
3[illegible] N. Claiborne et St-Antoine.
316 N. Claiborne et Champs-Elysées
317 Français et Grant
318 Français et N. Broad, Stern's Factory.
321 Commons et St-Claude.
324 Columbus et N. Roman.
325 Laharpe et Grande Route St Jean; station des chars.
326 Lapeyrouse et N. Galvez.
327 Chemin du Bayou et N. Dorgenois.
328 Entree aux Fair Grounds, Rue Sauvage.
341 Marigny et N. Peters.
342 Mandeville et Marais.
345 Avenue Lafayette et Chartres.
346 Avenue Lafayette et Urquhart; Station des Chars.
347 Avenue St-Roch et Villeré, Pompe No 8.
351 Mandeville et Marais.
352 Espagne et N. Remparts.
354 Bourgogne et Marigny.
356 Presse et N. Peters; N. E. Railroad.
361 Clouet et Royale.
362 Louisa et Chartres.
364 Dauphine et Montégut.
365 Dauphine et Port, Pompe No 24.

371 St-Ferdinand et St-Claude.
372 Marais et Louisa.
374 St. Claude et Congrès.
381 Elmire et Bourgogne.
382 Louisa et Bourgogne.
391 Dauphine et Independance.
392 Dauphine et Mazant.
412 Chartres et Mazant.
413 Pologne et N. Rempart, Station de Chars.
415 Avenue Jourdan et Dauphine
416 Elizardi et Dauphine.
417 Flood et N. Remparts
418 Flood et N. Peters.
421 Delery et N. Peters; Casernes des Etats-Unis.
423 Hancock et Dauphine.
426 Avenue Louisiane et Tchoupitoulas.
427 Avenue Louisiane et Magasins.
428 Avenue Louisiane et Prytanée.
431 Avenue Louisiane et S. Remparts.
432 Baronne et Constantinople.
435 Amelia et avenue St. Charles.
436 Camp et Foucher.
437 Peniston et Coliseé.
451 Aline et Laurel.
452 Austerlitz et Magasins.
453 Annunciation et Amelia.
4[illegible] Water et Peniston.
452 Constantinople et Tchoupitoulas.
4[illegible] Annonciation et avenue Napoléon.
4[illegible] [illegible] et Magasins 4me précinct.
4[illegible] [illegible]
4[illegible] [illegible] et Saratoga.
4[illegible] [illegible] et avenue Napoléon
462 [illegible] et avenue Napoléon, Pompe No 11.
491 Coliseé et Jena.
492 Cadiz et Tchoupitoulas.
512 Magasins et Valence.
512 Carondelet et Valence.
514 Valence et Saratoga.
516 Upperline et Prytanée; Station de Chars.
517 Laurel et Lyon.
5[illegible] Soniat et Tchoupitoulas.
5[illegible] Soniat et Magasins.
523 St-Charles et Dufossat.
5[illegible] Avenue Peters et S. Remparts
525 Avenue Peters et Prytanée.
5[illegible] Valmont et Chestnut.
5[illegible] Valmont et Laurel.
5[illegible] Tchoupitoulas et Octavie.
5[illegible] Laurel et avenue Nashville.
5[illegible] Magasins et Joseph.
5[illegible] Arabella et Perrier
6[illegible] Avenue Nashville [illegible] Charles.
[illegible]
[illegible] Henry Clay
[illegible]
[illegible] Avenue Henry Clay et Chestnut
6[illegible] Laurel et Avenue Henry Clay.
6[illegible] Tchoupitoulas et Webster.
6[illegible] Magasins et Walnut.
6[illegible] Broadway et St Charles
6[illegible] Broadway et Esther
6[illegible] Cherokee et Ann.
6[illegible] Burdette et Macarty.
6[illegible] Cherokee et Hampson.
6[illegible] Short et St-Charles.
6[illegible] Burdette et Zimple.
6[illegible] [illegible] et Dublin
6[illegible] Avenue Carrollton et Burthe.
6[illegible] [illegible] et Hickory
6[illegible] Leonidas et Burthe.
6[illegible] Carrollton et Oak.
7[illegible] [illegible] et Poplar.
7[illegible] Joannette et Joliet.
7[illegible] [illegible] et Poplar.
7[illegible] [illegible] et av. Carrollton.

VENTES A L'ENCAN.

J. A. Reinach.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Une étendue de Terre de Valeur au dessous d'Alger.

Succession de Louise E. Sturm.

No 68,923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau No 3[illegible]4 rue Baronne—JEUDI, le 19 novembre à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre daté et signé le 12 octobre 1903 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine étendue ou portion de terre désignée comme partie des lots Nos Dix et Onze, propriété de plantation située dans le cinquième district de cette ville, étant l'arrière portion de l'étendue originale acquise par George F. [illegible] de L. J. Dolhonde et femme, le 29 avril 1856, titre enregistré dans le Bureau des Transferts, Livre 71, folio 92, ayant une largeur d'un arpent et demi, commençant à peu près 2575 pieds de la marque la plus basse du fleuve Mississipi sur 2,500 pieds du centre de la Levée le long des lignes supérieures et inférieures des propriétés de Pace et de Leonhardt, de là s'étendant en profondeur entre les lignes dudit centre de la Levée vers le fond à peu près de 5023 pieds des terres de Wm H. Seymour, ou ses représentants, comme il est démontré d'après le plat de Deney & Waddill, voyers et ingénieurs civils, daté le 15 mars 1902, enregistré dans les procédures No 13 065 Cour de Circuit des E. U. pour le District Est de la Louisiane, aussi d'après le plan dudit District approuvé par Wm H. Seymour, président du Jury de police, Paroisse d'Orléans rive droite, et Charles Uncas Lewis, I. C. et voyer, le 1er février, et le 1er mai 1870 déposé en l'étude de Wm. H. Seymour, notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges là-dessus y appartenant ou en dépendant.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, 612 rue Iberville, au frais de l'acquéreur.

Wm H. Seymour, Felix J. Dreyfous avocats.

15 oct—15 18 25—nov 1 15 18 a date

COTTAGE DOUBLE DE CHOIX.

UNE DES PRINCIPALES AVENUES D'ALGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Margaret G[illegible], veuve James Domé[illegible].

No 71 41[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR JACOB A. REINACH — Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—Le JEUDI, [illegible] novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu, daté et signé le [illegible] octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, la propriété ci-après décrite sera vendue à l'enchère publique—

Un certain lot ou portion de terre dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 42 borné par les avenues Pacifique et [illegible], les rues Tlayer et Peter, ledit lot numéroté et également désigné par le No 4 par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849 et est désigné par la lettre D, ledit lot ou portion de terre mesurant trente-deux pieds de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de cent neuf pieds onze pouces entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et Conditions: Un tiers ou plus comptant, la balance à [illegible] en un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant [illegible] pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété, la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Edw. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

[illegible]—11 18 25—nov 1 a date

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles antiques et modernes, etc.

Succession de Mme Susan McConnell.

No 2011—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. R. METZLER, Encanteur—Bureau 312 rue Carondelet—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, l'Hon. John St Paul, juge, daté et signé le 17 sept. 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Je procéderai à vendre à l'enchère publique, aux lieux 729 rue du Camp, MERCREDI, le 21 oct. à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles antiques et modernes.

Conditions: Comptant.

Sans limite.

W. R. METZLER, Encanteur.

4 oct—4 11 18 20 21

VENTES A L'ENCAN

Jacob A. Reinach.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Bridget McGinn ou Maginn, femme de Jeremiah Lynch.

No 71,227—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 636 Allée Commerciale—JEUDI, le 22 octobre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, de cette ville, en vertu d'un ordre rendu et daté et signé le 15 septembre 1903, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district, désigné comme lot No un de l'îlet 176, lequel est borné par les avenues Pacifique et Elmire et les rues Aix et Eliza et formant le coin de l'avenue Pacifique et la rue Aix, et mesurant trente et un pieds, neuf pouces (31' 9") de face à l'avenue Pacifique sur soixante et un pieds [illegible] pouces de profondeur et façade à la rue Aix, entre lignes de côté égales et parallèles, mesure américaine, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un crédit de un ou deux ans à l'option de l'acquéreur, avec intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur et devant faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 sept—20 27—oct 4 11 18 à date

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District

Portant les Nos Municipaux 1510 et 1512 Chemin du Bayou, entre les rues Villeré et Robertson

Joseph Schneider Jr vs Citye Anne Murphy

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71,545—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI [illegible] novembre 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, borné par les rues Chemin du Bayou, Ursulines, Villeré et Robertson, ledit lot est désigné par le No dix de l'îlet No 176, et mesure quarante pieds de face au Chemin du Bayou sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

W. L. Gleason & Robert Legier avocats du plaignant.

2 oct—2 3 9 16 23 30—nov 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District

Portant les Nos 1124 et 1126 rue Nord Liberté ou Tremé.

Alfred Thirous vs Mlle Emilie Dolhonde

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 71,572—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI 19 novembre 1903 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse Mlle Emilie Dolhonde de ce qui peut constater dans et à la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, St Claude, Chemin du Bayou et la rue des Ursulines, désigné comme lot No 5 sur un plan de J. Pilié, voyer, de la date du 15 décembre 1832 et annexé à un acte pardevant H. Pedesclaux, ancien notaire, de la date du 27 février 1833, et mesurant en mesure américaine quarante huit pieds huit pouces de face à la rue Tremé sur quatre-vingt quatorze pieds de profondeur sur un côté et quatre-vingt-quatorze pieds deux pouces sur l'autre côté et quatre-vingt trois pieds trois pouces dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Walter L. Gleason et Robt. Legier avocats pour le plaignant.

16 oct—16 23 30—nov 6 13 19

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Excellente pour Placement dans le Quatrième District

Emplacement spécial de pour commerce et demeure No 3009 rue Tchoupitoulas, entre les rues Septième et Huitième.

Cottage simple 414 et 416 rue Huitième et cottage double Nos 418 et 420 rue Huitième entre les rues Tchoupitoulas et St Thomas.

Cottage simple en briques No 2618 rue Tchoupitoulas et le cottage double en briques Nos 2620 et 2622 rue Tchoupitoulas.

Succession d'Elizabeth Hammel.

No 71,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 13 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Septième, Huitième et Fulton, désigné par le No un sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 26 avril 1849, déposé par le No 91 parmi les archives de J. R. Beard, ancien notaire, lequel lot mesure vingt pieds cinq pouces et une ligne et 3/5 à la rue Tchoupitoulas, cent quarante trois pieds quatre pouces six et 3/5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No deux, cent quarante sept pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt pieds de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprenant le joli emplacement à deux étages en bois pour résidence et commerce No 30[illegible] rue Tchoupitoulas et contenant boutique et quatre chambres au rez-de-chaussée et galerie avec cinq chambres au premier étage, aussi une bâtisse dans le fond à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, la cour a deux citernes. La maison est bien louée et rapporte $25 00 par mois.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, désignés par les Nos cinq et six dans l'îlet No 8, borné par les rues Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas (anciennement Levée) et St Thomas (anciennement Fulton), lesquels lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Huitième sur les profondeurs suivantes. Le lot No cinq de cent deux pieds deux pouces sur la ligne de côté borné par les lots Nos 1, 2, 3 et 4 et cent un pieds, deux pouces de largeur dans le fond et le lot No six a cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No cinq et cent pieds sur la ligne du lot No 7, et dix neuf pieds deux pouces sur la ligne du fond.

Les améliorations consistant en deux jolies résidences doubles en bois Nos 414 416 et 418 420 rue Huitième. Nos 414-416 comprenant un cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres, citerne etc., et se loue $7 00 par mois. Nos 418-420 est une résidence double ayant trois chambres de chaque côté et se loue pour $7 00 par côté.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible] appartenant situés dans le quatrième district de cette ville, désignés par les Nos quatorze et quinze dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Troisième, Quatrième et Water sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 21 octobre 1859 déposé en l'étude de J. D. Augustin, ancien notaire sur un plan No 282 déposé parmi les archives de T. Guyol, ancien notaire lesquels lots mesurant chacun vingt-cinq pieds onze pouces six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur les profondeurs suivantes. Lot No 14 quatre vingt dix pieds, onze pouces et trois lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Troisième, et de quatre vingt onze pieds, quatre pouces sur la ligne la plus près de la rue Quatrième, et vingt-cinq pieds dix pouces et six lignes de largeur dans le fond, et le lot No 15, quatre vingt dix pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne du lot No 14 et quatre vingt dix pieds six pouces [illegible] de côté.

Les améliorations consistant en Nos 2618 et 2620 2622 rue Tchoupitoulas. No 2618 comprenant un joli et substantiel cottage en briques en bonne condition et contenant galerie sur la façade, vestibule, cinq chambres et hangar fermé, etc., et se loue pour $10 par mois.

Nos 2620-2622 comprenant un joli cottage double [illegible] de chaque côté, trois chambres [illegible] dans le fond ayant une chambre de chaque côté, la maison se loue pour $8 par côté et est en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à [illegible] en [illegible] avec [illegible] d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes d'Etat pour l'année courante (1903) devant être assumées [illegible]. Acte de vente devant être passé pardevant Felix J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs.

18 oct—18 25—nov 1 8 15 1[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

No 1305 rue Johnson. Bâtisse à deux étages consistant d'une résidence et d'une boutique de barbier anciennement établie.

Succession de Victor Dielens[illegible] et femme

No 71,225—Cour Civile de District—Division A

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, [illegible] à la Bourse des Propriétés Foncières, [illegible] rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 15 septembre 1903 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là-dessus y appartenant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, [illegible], Johnson et Quatrième et mesurant, d'après un plan fait par [illegible] 1882, trente sept pieds cinq pouces de face à la rue [illegible] et soixante trois pieds quatre pouces de face à la rue Johnson, dix pieds onze pouces et trois lignes de face au Chemin du Bayou, et quatre vingt pieds deux pouces et deux lignes sur les lignes séparant ledit lot de la balance de [illegible].

Les améliorations comprenant une bâtisse à deux étages en bois consistant en une résidence et en une boutique de barbier anciennement établie connue comme No 1305 rue Johnson, le tout en bonne condition et à proximité de tous les agréments.

Conditions: Un tiers ou plus comptant et la balance, en un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantis par hypothèque, privilège de vendeur sur la propriété vendue et par les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 [illegible].

20 sept—20 27—Oct 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 71,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de Elizabeth Hammel

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—MARDI [illegible]

[illegible]

Un lot de meubles de maison.

Conditions—Comptant.

[illegible]—18 18 27

Geo. G. Friedrichs.

ANNONCE JUDICIAIRE

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans le procès No [illegible] successions de H. M. et L. M. Hoans, procèderai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne le [illegible] jour de novembre 1903, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: La moitié indivise du S. W. 1/4 du N. W. 1/4 de la section 15, comté 3, N. R. 5 E contenant 20 acres, et située dans la paroisse Avoyelles.

Conditions: Comptant sur les lieux.

GEO. G. FRIEDRICHS, Encanteur.

18 oct—18 25—nov 1 8 15 17

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Cottage Elevé,

Avec Terrains Spacieux

No 1233 Rue Huitième,

Encoignure Chestnut.

La Belle Bâtisse,

Avec Pelouse, coin des rues Chestnut et Sixième

La Grande et Jolie Résidence,

2712 Esplanade.

De magnifiques lots à bâtir,

Dans l'Ilet des Rues Esplanade, Belle, White et Crête.

—ET—

QUATRE SPLENDIDES LOTS A BATIR,

Rue du Canal,

Coin de la Rue Alexander,

Borné par Murat et Iberville,

Mesurant 200 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 132 pieds.

Wilfred Beebe vs Mme Daisy Cook, femme de Sidney Cook, et son mari.

No 70,906—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 septembre 1903 et signé le 30 septembre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

No 1. Quatre lots de terre vacants situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 580 borné par les rues Canal, Alexander, Murat et Douane, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre sur un plan de Hedin & S[illegible], arpenteurs, daté le 17 novembre 1855 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire, attenant l'un à l'autre et mesurant ensemble, plus ou moins, cent trente-deux pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Alexander, deux cent neuf pieds, onze pouces et quatre lignes sur la rue du Canal et deux cent quarante huit sur une ligne sur l'autre ligne de côté divisant lesdits lots de la balance dudit îlet qui est d'une forme irrégulière.

No 2. Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations etc. qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bell (anciennement St John), White (ou Sixième) et Crête (ou Septième) désignés par les Nos trois, quatre, cinq et six sur un croquis annexé à la vente par la dernière Veuve Henry Beebe à Leonard F. Stern et passé pardevant F. D. Chaiponnet, notaire, le 27me jour de mai 1901, d'après ledit croquis lesdits lots mesurent comme suit:

Lot No "Trois" formant le coin des rues Esplanade et White, [illegible] pieds, [illegible] pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade, cinquante-cinq pieds deux pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond, cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No deux et cent [illegible] rue White [illegible].

Lot No "Quatre" [illegible] pieds, huit pouces de face sur la rue White (ou Sixième), vingt sept pieds de largeur dans le fond, cent onze pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur [illegible] lignes du lot des lots Nos Deux et Trois et [illegible] pieds sept pouces [illegible] de profondeur sur la ligne divisant du No Cinq.

Lot No "Cinq" mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou rue Sixième), vingt sept pieds de large dans le fond, cent un pieds, sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Quatre, et quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Six.

Lot No "Six" formant l'encoignure de la rue Bell (anciennement St John) et rue White (ou Sixième), mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou Sixième), vingt sept pieds de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Cinq et quatre vingt dix pieds de profondeur et façade sur la rue Bell (anciennement St John).

No 3. Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bell, White et Crête désignés par les lettres A et B sur un certificat d'arpentage par Chas. G. De l'Isle, ingénieur de ville, daté le 17 octobre 1903 et mesurant comme suit: Le lot A formant encoignure des rues Esplanade et Crête mesurant 50 pieds [illegible] pouces de face à la rue Esplanade, cent dix pieds, 11 pouces et quatre lignes à la rue Crête, soixante huit pieds, un pouce sur la rue Bell et a une profondeur de cent quarante un pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne de côté vers la rue White les mesures plus ou moins.

Le lot B dans le même district et îlet, est contigu au lot ci-dessus décrit et a une façade de cent trente sept pieds cinq pouces à la rue Esplanade et une profondeur sur sa ligne de côté [illegible] de cent quarante et un pieds quatre pouces et trois lignes [illegible] White de deux cent trois pieds neuf pouces [illegible].

Les améliorations comprennent une grande et imposante résidence connue comme le No [illegible] avenue Esplanade [illegible] quelques vingt chambres et [illegible].

[illegible] toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages [illegible] situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 1[illegible], borné par les rues Sixième, Septième, Chestnut et Coliseum [illegible].

Les améliorations consistent d'une jolie résidence en bois à deux étages couverte en ardoises [illegible] connue comme le No [illegible] rue Chestnut, coin Sixième contenant au rez-de-chaussée grand vestibule, salons, salle et une très grande salle à manger, office, galeries devant et derrière etc. Le premier étage contient galeries devant [illegible] installations modernes et sanitaires, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

—o—

cour, vestibule dans le fond etc. Aussi une bâtisse à deux étages dans le fond attenant à la maison ci-dessus et communiquant par les galeries et contenant à chaque étage deux chambres et escalier, etc. La salle à manger et les salons ont de jolies cheminées à [illegible]. La maison a de grands terrains à [illegible] et est près de toutes les convenances.

No 5. Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro municipal 162 borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, lesdits lots sont désignés par les Nos Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf et Vingt sur un plan dressé par Mosthausen, voyer, le [illegible] 1844 et déposé en l'étude [illegible] de L. Hermann, ancien notaire, et mesurent conformément audit plan comme suit:

Lots Nos Dix-Sept et Dix-Huit chacun [illegible] pieds de face sur la rue Huitième par cent [illegible] pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots Nos Dix Neuf et Vingt mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Huitième par cent vingt [illegible] de profondeur entre lignes parallèles, le lot No Vingt formant l'encoignure des rues Huitième et Chestnut, connu comme No 1233 rue Huitième. La propriété sera vendue sujette au bail expirant le 30 septembre 1904 au taux de $50 par mois, et les billets du loyer seront transférés à l'acquéreur.

Les améliorations connues comme No 1233 rue Huitième, coin Chestnut, et comprenant un bel et attrayant cottage élevé avec rampe de la baignoire et entouré de vastes terrains, de pelouse, jardins, etc. La maison contient un grand vestibule au centre de très grands salons, et chambre à manger, six chambres avec deux mansardes, aussi galeries devant et arrière, chambre à bain avec les améliorations modernes et sanitaires, offices, etc. Aussi une bâtisse en bois à deux étages située dans le fond, et contenant cinq chambres, hangars, citernes et écuries dans la cour. Le vestibule, salons et salle à manger ont de magnifiques cheminées et candélabres, portes et fenêtres à glace artistique, les murs sont magnifiquement peints et à fresques. La maison est dans une splendide localité et près de toutes les commodités [illegible].

[illegible] conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans ou comptant à l'option des acquéreurs, la portion de crédit de ladite vente devra être représentée par un ou des billets de l'acquéreur, garantis par liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue, ledit billet ou billets portant intérêt au taux de sept pour cent par an à compter de la date jusqu'au paiement. Acte de vente devant être passé pardevant F. [illegible] Chaiponnet, notaire public aux frais des acquéreurs, qui assumeront, en plus, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903 et devront aussi payer comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat. L'acquéreur ou les acquéreurs paieront cinq pour cent sur le montant dudit billet ou billets en cas de nécessité d'un procès ou des procès pour en forcer le paiement dont le billets et pour garantir aussi le privilège du vendeur et hypothèque [illegible].

[illegible] avocats.

Sambola & Ductos, avocats.

1[illegible] oct—13 18 25—nov 1 8 15 17 19

Peter Gallagher

Successeur de Curtis et Gallagher

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, le 27 octobre 1903.

No 616 rue Neuvième,

(Entre les rues Chippewa et St Thomas

Une Résidence commode à deux étages,

Louée à $20 00 par mois, le terrain mesurant environ 29x110.

Succession de Patrick Gallagher.

No 71,443—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune—MARDI le 27 octobre 1903, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, l'Hon. John St Paul, juge, daté et signé le 21 septembre 1903, et adressé à Peter Gallagher, encanteur, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Neuvième, Chippewa, Harmonie et St Thomas, désigné par le numéro 1[illegible] et mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Neuvième sur cent neuf pieds onze pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec sept pour cent d'intérêt de la date de l'acte de vente, garanti par billets de l'acquéreur et les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant C. G. Hebentisch, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER Encanteur.
No 846 rue Commune.

John E. Fisher, avocat.

N. B.—L'acquéreur doit payer 10 0/0 de prix d'achat au moment de l'adjudication.

20 sept—25 27—oct 4 11 18 25 27

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisième District—Cottage Double Nos 1918 et 1920 rue St Antoine—Dans l'affaire de la Succession d'Alexandre Means."

No 71,486—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI le 12 novembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne en vertu d'un ordre daté et signé le 8 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, etc., situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro municipal 909 borné par les rues Prieur, Johnson, Annette et St Antoine, ledit lot est désigné par le lot No K et mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans garantis par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité, 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinez, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 oct—11 18 25—nov 1 8 12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louise E. Sturm

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 6[illegible] Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'il en est, qu'ils ont ou peuvent en avoir, pour s'opposer à l'homologation du premier compte provisoire présenté par Anna E. Bodin et [illegible] exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. W. H. Seymour & Félix J. Dreyfous, avocats.

20 oct—20 24 2[illegible]

Succession de Mme Mary Sarg[illegible]

[illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7[illegible]—Division [illegible]—Attendu que [illegible] Martin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Sarg[illegible] Martin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

J. Cahill avocat.

1[illegible] oct—15 20 [illegible]

AUDITORIUM HOTEL,

Avenue Michigan et rue Congrès,

CHICAGO.

La bâtisse la plus vaste et la plus massive au monde. Construite en pierres et en fer; dix étages, ouvertures à l'Est, au Sud et à l'Ouest, ayant une moyenne de 710 pieds sur les trois rues.

Cet Hôtel est à l'épreuve du feu, inspirant la plus absolue sécurité aux occupants en toutes circonstances.

La salle à manger est au dixième étage et est la plus somptueuse connue du genre.

Dans tous ses départements, le Auditorium Hotel est reconnu le plus riche du monde. Sa situation sur l'avenue Michigan, la rue Congrès et l'avenue Wabash, à l'entrée d'un des plus beaux chemins du pays, ayant vue sur le lac et le parc Michigan et à quatre îlets de la Poste et du centre de la ville, en font assurément un hôtel hors de pair.

L'Auditorium est tenu sur le plan américain et le plan européen, avec un superbe restaurant au rez-de-chaussée.

Auditorium Hotel Company